

Infos familles & proches

Rendre visite à un proche à l'hôpital peut amener à de multiples interrogations. Afin de vous rassurer et de vous aider à soutenir votre proche le mieux possible (rôle important pour son rétablissement), nous nous sommes efforcés de collecter les questions fréquemment posées à nos équipes.

Puis-je accompagner mon proche aux rendez-vous médicaux antérieurs à l'intervention (anesthésiste, chirurgien) pour connaître les modalités de celle-ci ?

Oui, si votre proche y consent.

Ai-je un droit à l'information exhaustive sur l'état de santé de mon proche en ma qualité de membre familial ?

Cela n'est pas systématique. Afin d'officialiser une autorisation, le patient est invité à désigner, s'il le souhaite, un parent, un proche ou un médecin traitant comme [personne de confiance](#). En dehors de la personne de confiance, un médecin n'est pas autorisé à mentionner des informations médicales relatives au patient sans le consentement de ce dernier.

Suite à l'intervention, puis-je m'adresser par téléphone à l'hôpital afin de savoir si l'opération s'est bien déroulée ?

La volonté d'être rassuré(e) quant au bon déroulement de l'opération est tout à fait compréhensible et légitime.

Cependant, il faut être conscient que le personnel n'est pas légalement autorisé à transmettre des informations d'ordre médical par téléphone du fait du secret professionnel et du risque d'erreur.

C'est pourquoi nous vous prions de ne pas demander d'informations d'ordre médical via le canal téléphonique. Les moments d'échange privilégiés sont le rendez-vous préopératoire avec le médecin et les visites que vous ferez à votre proche et au cours desquelles vous pourrez rencontrer le personnel soignant.

Cette consigne n'exclue pas, si vous en ressentez le besoin, un rapide appel téléphonique afin de vous savoir si l'opération est terminée et si votre proche est bien de retour dans sa chambre. Vous pourrez ensuite lui rendre visite.

Enfin, en cas d'évènement que le médecin juge grave, il en informera la personne à prévenir (cf. infra)

Mon proche m'a désigné(e) personne à prévenir, que cela induit-il ?

La personne à prévenir est la ou les personnes qui seront alertées (par téléphone) en cas d'aggravation de l'état de santé.

Quels sont les horaires de visite des familles ? Les enfants sont-ils autorisés à visiter les patients?

Les visites sont autorisées de 13h à 20h sauf :

- en maternité : 16h-20h
- en réanimation polyvalente : 24h/24, 7j/7

Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à visiter les patients, sauf à la maternité. Pour votre confort, n'oubliez pas que les visites trop fréquentes ou trop longues peuvent fatiguer le patient et qu'il est dans l'intérêt et celui de vos voisins de demander à vos visiteurs de ne pas venir trop nombreux (2 personnes à la fois est en règle générale une limite raisonnable) et d'être discrets.

Ils seront invités à quitter la chambre lors des soins éventuels.

Comment maximiser la sécurité des patients et celle des visiteurs lors des visites en limitant le risque infectieux ?

Afin de maximiser la sécurité des malades ainsi que la vôtre, il est important d'essayer de limiter le risque infectieux et donc la transmission croisée. Pour cela, en arrivant à l'étage d'hospitalisation et/ou dans la chambre de votre proche, effectuez une friction hydro alcoolique. Vous trouverez des flacons de solution hydro-alcoolique dans les chambres ou dans les couloirs.

Si vous présentez des signes d'infection (fièvre, état grippal...) il est sage d'annuler ou de reporter votre visite par mesure de précaution. Le risque clinique lié à la contraction d'une infection peut s'avérer élevé chez certains

patients, notamment immunodéprimés.

Comment puis-je joindre mon proche par voie téléphonique ?

Il est possible d'avoir accès au téléphone fixe en se présentant au Kiosque presse situé dans le hall central. Le numéro de téléphone à y sera transmis.

S'il n'ouvre pas de ligne, vous pourrez être mis en communication avec lui en appelant le 01 56 61 62 33.

Mon proche doit-il arriver à l'hôpital dans des conditions particulières ?

Les conditions d'arrivée dépendent du type de prise en charge médicale de votre proche. Quoi qu'il en soit, elles seront stipulées lors de la consultation avant l'admission ou envoyées par courrier.

Mon proche peut-il arriver avec ses effets personnels (vêtements, ordinateur, téléphone portable...) ?

Oui, il est nécessaire d'apporter serviettes et gants de toilette, chemise de nuit/pyjama, robe de chambre, pantoufles et nécessaire de toilette. Par contre, mieux vaut éviter d'apporter des objets de valeur (bijou...) ou des sommes importantes d'argent.

Ordinateur et téléphone mobile sont autorisés.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol des biens. Un coffre fort est disponible dans les

chambres.

Peut-on utiliser son téléphone mobile à l'hôpital en tant que visiteur?

Oui, en tant que visiteur vous pouvez utiliser votre téléphone portable avec modération au sein de l'établissement. L'hôpital doit rester un lieu de calme.

Comment faire en sorte que mon proche ait accès à la télévision et /ou à Internet ?

Il lui suffit de se présenter au Kiosque presse situé dans le hall central.

Puis-je apporter de la nourriture ou des boissons à mon proche hospitalisé ?

Non, cela est interdit du fait de la potentielle contre-indication médicale de certains aliments et de la réglementation sanitaire.

Mon proche pourra t-il vivre son culte à l'hôpital ?

Un lieu de recueillement est à disposition au 4ème étage (Ascenseurs : Accès 1).

En outre, un ministre des cultes peut se rendre au chevet des patients s'ils en expriment le désir.

Des plats sans porc peuvent être distribués sur demande mais

la société de restauration n'est pas habilitée à distribuer des plats cashers ou hallal.

Comment assister mon proche au mieux et créer le meilleur environnement qui soit pour sa période post-opération/hospitalisation ?

Il faut en priorité veiller à l'observance des prescriptions établies par les médecins (traitement médicamenteux, éventuels examens et visites postopératoires).

Des consignes postopératoires pratiques vous seront fournies (hygiène, alimentation, repos...).

En outre, il faut veiller à éviter une situation d'isolement.

Si une interrogation médicale persiste, il est souhaitable de contacter un médecin. Le suivi médical de votre proche est prioritairement assuré par votre médecin traitant en collaboration avec l'équipe médicochirurgicale du département. En cas de problème post opératoire votre médecin traitant peut appeler un médecin de l'équipe.

Je suis éminemment angoissé(e) par l'état de santé de mon proche affecté par un cancer, puis-je bénéficier d'un soutien/d'une écoute ?

[Un espace d'information sur le cancer](#) pourra vous accueillir. Conçu comme un lieu d'écoute non médicalisé, l'ELI a pour vocation d'informer et d'orienter les patients et leurs proches.

Y a-t-il un parking réservé aux visiteurs et en particulier aux personnes qui véhiculent le patient pour l'entrée ou la sortie d'hospitalisation ?

Malheureusement pas ! Le parking le plus proche est le parking Porte d'Orléans qui se situe 1 rue de la légion étrangère 75014 Paris. Il se trouve à environ 10 min à pied de l'hôpital et à 2 min en tram (1 arrêt).

Dans le cas de l'accompagnement d'un patient à mobilité réduite, un accès au numéro 44 boulevard Jourdan est réservé aux véhicules pour un arrêt de courte durée.

Quels sont les hôtels situés à proximité de l'IMM ?

Le Rosier Rouge, situé à 10 minutes en voiture de l'IMM, accueille et héberge à tarif préférentiel les proches parents ou les accompagnateurs de malades éloignés de leur domicile.

Pour en savoir plus, [cliquer ici](#).

Voici quelques hôtels classés par ordre de proximité :

Hôtel Virgina **

66 Rue du Père Corentin, PARIS 14e

Tél. : 01.45.40.70.90

Fax : 01.45.40.95.21

Métro : Porte d'Orléans

Hôtel du Parc Montsouris **

4 Rue du Parc Montsouris, PARIS 14e

Tél. : 01.45.89.09.72

Fax : 01.45.80.92.72

RER : ligne B (Cité Universitaire)

Bus : PC

Villa Royale Montsouris ****

144 Rue de la Tombe Issoire,

Paris 14 e

Tel : 01.56.53.89.89

Fax : 01.56.53.89.80

Métro : Porte d'Orléans

RER : ligne B (Cité Universitaire)

Bus : 28-38

Parc Hôtel **

60 Rue Beaunier, PARIS 14e

Tél. : 01.45.40.77.02

Fax : 01.45.40.81.99

Métro : Porte d'Orléans

Parking à proximité

Hôtel Beaunier **

31 Rue Beaunier, PARIS 14e

Tél. : 01.45.39.36.45

Fax : 01.45.39.33.55

Métro : Porte d'Orléans

Bus : 28-38-68 et PC

Parking à proximité

Hôtel Quality Paris Orléans ***

185-187 Boulevard Brune, PARIS 14e

Tél. : 01.45.39.68.50

Fax : 01.45.43.65.64

Métro : Porte d'Orléans,

RER : Ligne B Denfert – Rochereau

Y a-t-il un distributeur d'argent à proximité de l'hôpital ?

Vous pouvez retirer de l'argent à la porte d'Orléans à 10 min à pied de l'hôpital et à 2 min en tram.

[Voir le plan](#)

Peut-on se restaurer à l'IMM ?

Une cafétéria ainsi qu'un restaurant vous sont ouverts.

[Pour connaître les horaires d'ouverture, cliquez ici.](#)